

**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

***Du 15 décembre 2021***

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Procuration : 2

Date de convocation : 08 décembre 2021

Date d'affichage : 29 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Entrains-sur-Nohain dûment convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Michel POIRIER, Maire.

**Sont Présents Mesdames et Messieurs :**

Romain BAILLY, Laurence CHEVALIER, Blandine DECAENS, Patricia DETABLE, , Lionel DUVAL, Annie GARCIA, Fabien GIBOURET, Françoise MALLERET, Véronique MILLER,

**Absents excusés :**

Mélanie CROISY, Emilie DOURNEAU

**Absents :**

Serge GAUCHOT, Jean-Baptiste ARNOULT, Christopher WEISSBERG

**Procurations :**

Emilie DOURNEAU à Michel POIRIER, Mélanie CROISY à Blandine DECAENS

**Secrétaire de Séance :** Romain BAILLY

Monsieur Le Maire propose le rajout d'un point à l'ordre du jour concernant la préemption de la commune sur un terrain

**Vote :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**AJOUTE** à l'ordre du jour la préemption d'un terrain

**Approbation du Procès-Verbal du 12 novembre 2021**

Il est demandé de rajouter au point Colis de Noël après plus de 80 ans sur décision du Maire.

**Vote :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** le procès-verbal du 12 novembre 2021

**AFFAIRE N° 1**

**ADMINISTRATION FINANCES : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE MARCHE RENOVATION DES ECOLES**

Le marché de rénovation des écoles est composé de 6 Lots. Les montants donnés sont HT.

**Lot 1 Maçonnerie Estimation 15 000 €**

Aucune offre n'a été faite, le lot est infructueux.

**Lot 2 Isolation – Faux Plafonds Estimation 124 500 €**

Aucune offre n'a été faite, le lot est infructueux

Monsieur Lionel DUVAL sort de la séance ayant répondu à l'appel d'offre pour le lot 3.

**Lot 3 Menuiserie Bois Estimation 103 500 €**

Deux offres sont disponibles :

- ABCD Duval proposition 99 344,44 €
- BRISSET proposition 207 619,00 €

L'utilisation de bois est obligatoire pour un subventionnement maximal des travaux de rénovation énergétique. Il est précisé qu'il n'y aura pas d'avenant à plus-value sur ce lot.

**Vote** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité  
**RETIENT L'OFFRE** de l'entreprise ABCD Duval pour le Lot 3 Menuiserie Bois.

Lot 4 Plomberie – VMC Estimation 15 000 €

Une offre a été déposée.

- GALLOIS proposition 25 657,00 €

Il est proposé de passer ce lot en infructueux Car il n'y a qu'une seule entreprise qui a répondu.

**Vote** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité  
**DECLARE** le lot 4 infructueux.

Lot 5 Electricité Estimation 14 500 €

Trois entreprises ont répondu :

- CCFR proposition 14 617,15 €  
 - GALLOIS proposition 15 722, 00 €  
 - TECHNIC ELEC 58 proposition 30 364, 00 €

L'entreprise CCFR est l'offre la mieux disante mais n'a pas déposé son mémoire technique.  
 Les autres entreprises ont déposé leur mémoire mais sont au-dessus du prix.  
 Il est proposé une négociation afin de revoir les prix et de permettre le dépôt du mémoire technique.

**Vote** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité  
**DECIDE** de lancer une négociation pour le lot 5

Lot 6 peintures Estimation offre de base 30 500 €, Option 15 000 €

L'option de ce lot correspond au ravalement de façade de l'école maternelle.

Trois entreprises ont répondu :

- DELAGNEAU Offre de base 21 852,48 € Avec option 33 322,48 €  
 - SBPR Offre de base 23 905,00 € Avec option 39 305,00 €  
 - SYLTIE RENOV Offre de base 20 426,91 € Avec option 34 679,11 €

Il est proposé de reporter la décision car trop de lot sont infructueux et cela ne nous permet pas de faire un choix ferme concernant l'option.

**Vote** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité  
**DECIDE** de reporter la décision au prochain appel d'offre.

Un second appel d'offre aura lieu en janvier concernant les lots infructueux.

<b>AFFAIRE N° 2</b>
---------------------

**ADMINISTRATION : DEMANDE D'AIDE D'UN ADMINISITRE**

Les services de l'état nous ont envoyé une demande d'un administré concernant une demande d'aide.  
 Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé à Monsieur le Président de la République.

Nous apporterons la réponse suivante à la préfecture :

Cette personne est propriétaire de plusieurs bâtiments non entretenus et de terrains agricole. Elle reçoit en plus de sa retraite un fermage. France service est présent dans nos locaux les mercredis matin et peut l'aiguiller sur les personnes à contacter et une assistante sociale vient les jeudi matin.

<b>AFFAIRE N° 3</b>
---------------------

**FINANCES : SUBVENTION PONT DE L'ANGUILLERIE**

Arrivé de Mme Emilie DOURNEAU à 19h04.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Procuration : 1

Le coût total du pont HT est de 560 197,81 € soit 705 306,98 € TTC

Nous avons déjà obtenu une DSIL en 2020 à hauteur de 128 548 € basée sur une première étude sans sondage de sol.

L'agence de l'eau vient de nous donner réponse pour un subventionnement de la continuité écologique à hauteur de 148 232,70 €.

Après réunion et écoute des conseils du sous-préfet, nous faisons une demande de DSIL complémentaire.

Le plan de financement est le suivant :

	Montant HT	%
<b>DEPENSES</b>		
Démolition et construction du pont dans le respect de la continuité écologique du Nohain	560 197,81 €	100
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>560 197,81 €</b>	<b>100</b>
<b>RESSOURCES</b>		
DSIL 2020	128 548,00 €	22,95
Agence de l'eau Loire Bretagne	148 232,70 €	26,46
DSIL complémentaire	207 553,29 €	37,05
Autofinancement	75 863,82 €	13,54
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>560 197,81 €</b>	<b>100</b>

**Vote** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DEMANDE** une DSIL complémentaire à hauteur de 37,05 % soit 207 553,29€.

<b>AFFAIRE N° 4</b>
---------------------

**ADMINISTRATION : CHANGEMENT DE NOM D'UN LIEU DIT**

Après vérification sur le plan cadastral, le lieu-dit garde son nom courant. L'acte notarié et une attestation du maire sera fourni au propriétaire pour transmission aux services concernés.

<b>AFFAIRE N° 5</b>
---------------------

**FINANCES : DROIT DE PREEMPTION**

La commune a reçu une demande d'intention d'aliéner concernant le terrain cadastré AB 9 situé au-dessus des ateliers municipaux. Monsieur le Maire propose que nous préemption le bien. Celui-ci fait 1310 m<sup>2</sup> pour un prix de 5 240 € TTC.

**Vote** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE** d'utiliser son droit de préemption pour la parcelle AB 9.

<b>DIVERS</b>
---------------

Pêche :

La pêche de l'étang de la basse cour a lieu le jeudi 16 décembre 2021.

SPAR :

Une confrontation entre les dirigeants de SPAR et le propriétaire du bâtiment a eu lieu concernant l'état de dégradation de celui-ci. Un rapport doit être établi. La communauté de commune ayant la compétence économique attend ce rapport pour essayer de mettre en place des actions.

Conseiller départemental :

Mme CAMAIN a tenu une permanence à la salle des fêtes. Monsieur le Maire lui a demandé de rechercher un dentiste pour compléter l'offre de soin de la commune.

La séance est levée à 20h08.